



Regroupement université

Sylvain Marois, vice-président de la FNEEQ

Le regroupement université a accueilli avec réserve la nouvelle de la création d'un conseil universitaire annoncée par la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Hélène David. Oui, les syndicats du regroupement sont favorables à un organisme-conseil, mais celui-ci devra avoir le mandat de faire la promotion d'une université libre, démocratique et accessible au Québec, en collaboration avec la communauté universitaire. Considérant que le contenu du document de consultation de la ministre ne répond pas à nos attentes, la FNEEQ et d'autres organisations syndicales universitaires se sont entendues sur huit grands consensus¹ devant guider la création d'un Conseil des universités du Québec (CUQ).

Les syndicats du regroupement université travaillent à bâtir un rapport des pratiques courantes dans la formation à distance (FAD). Pour plusieurs universités, sinon la plupart, la FAD est vue comme l'avenir de l'enseignement. À l'Université Laval, par exemple, l'administration souhaite faire traduire son interface pour la FAD pour ainsi exporter son savoir-faire. On parle ici d'exporter un modèle d'affaires ! L'objectif est, bien entendu, le profit et non la création et la transmission des savoirs. Il faut donc réfléchir ensemble sur le droit d'auteur, les droits de suite, la rémunération, le nombre d'étudiants, bref sur plusieurs enjeux. L'objectif est de pouvoir ainsi mieux baliser nos conventions collectives. Pour ce faire, nous allons consulter des chargées et des chargés de cours qui font de la FAD grâce, notamment, à des groupes de discussion et des sondages, le tout coordonné par un comité regroupant des spécialistes dans le domaine. Ce travail mènera vers une journée de réflexion sur le sujet, que le regroupement voudrait tenir à l'hiver 2017.

Un autre dossier qui suscite un grand intérêt à la table des négociations est celui des statuts annuels. Il s'agit de chargés de cours qui ont des charges d'enseignement à plein temps et des contrats de plus d'un an (et souvent renouvelables). Si cela peut contribuer à une certaine forme de stabilisation de l'emploi chez certains, il en découle aussi des impacts négatifs pour d'autres. Un comité issu du regroupement a travaillé intensivement à dresser le portrait de la situation, en analysant la réalité dans plusieurs universités et en comparant diverses conventions collectives de chargés de cours. Le dossier sera déposé bientôt au regroupement, ainsi qu'à l'équipe de la FNEEQ.

Avec l'aide des spécialistes du module SRT de la CSN, le regroupement se voit doté d'une étude comparative salariale, un outil important qui a pour but de déterminer les écarts entre le taux de rémunération pour un cours donné par une personne chargée de cours versus un cours donné par un professeur (d'échelon comparable). Notre objectif commun, tel qu'adopté dans notre plateforme de revendications communes, est de réduire cet écart. Chaque syndicat est libre d'aborder ce défi à sa manière dans le cadre de sa négociation.

Enfin, deux grands chantiers sont aussi sur la table, celui de la transformation de la gouvernance et celui du durcissement des relations de travail. C'est un secret de polichinelle que la gestion de nos universités, depuis au moins le milieu des années 1990, est passée de collégiale à managériale. Les déléguées et les délégués du regroupement université souhaitent documenter la situation et développer un argumentaire pour contrer cette dérive. Cette approche issue du monde des affaires n'est pas étrangère aux difficultés vécues dans les relations de travail et à la présence accrue d'avocats aux tables de négociations. La situation est complexe et exige de tenir compte de multiples facteurs. Les personnes conseillères de la FNEEQ nous aideront à y réfléchir.

C'est dans ce contexte très difficile que nous accompagnons le SCCUQ et le SCCUM dans leur longue et laborieuse négociation. Malgré quelques avancées pouvant être qualifiées d'intéressantes, les propositions salariales de la partie patronale sont insuffisantes, voire méprisantes. De son côté, le syndicat des personnes chargées de cours de Concordia tente de « sauver les meubles », spécifiquement en ce qui a trait à leur régime de retraite. Ici encore, la personne conseillère de la FNEEQ, entourée des actuares de la CSN, font tout pour appuyer le syndicat.

C'est assez comme ça ?

Lors de leur assemblée générale du 25 novembre dernier, les chargées et chargés de cours de l'UQAM ont rejeté à 96,5 % l'offre finale de l'employeur, et 86 % des membres présents ont voté en faveur d'une banque de cinq jours de grève à utiliser au moment jugé opportun. Les négociations durent depuis 17 mois et avancent à pas de tortue². ■

Solidarité !

1 http://fneeq.qc.ca/wp-content/uploads/cuq_fr.pdf.

2 <http://fneeq.qc.ca/fr/les-chargees-et-chargees-de-cours-de-luqam-rejettent-loffre-finale/>.



Regroupement privé

Caroline Quesnel, vice-présidente de la FNEEQ

Après avoir vécu une période intense de syndicalisation au cours du mandat 2012-2015, où le regroupement privé a accueilli pas moins de onze nouveaux syndicats, la dernière année a été marquée par l'aboutissement d'une série de premières négociations : c'est le cas du syndicat des deux écoles de la communauté innue de Pessamit, celui du Collège Jean de La Mennais, de Marianopolis College et du Centre de musique et de danse de Val-d'Or. Dans presque toutes les négociations, le recours à la conciliation a été nécessaire pour parvenir à une entente, car les parties patronales faisaient preuve de fermeté à la table. En fin de parcours, ces quatre syndicats ont obtenu des conventions collectives qui améliorent substantiellement les conditions de travail de leurs membres. La Fédération peut se réjouir de ce résultat qui témoigne de manière éloquente du pouvoir collectif de changer les choses.

L'année 2016-2017 sera sans contredit une « grosse » année de négociation : plus de la moitié des membres du regroupement seront en renouvellement de leur contrat de travail, c'est-à-dire près de 2 500 enseignantes, enseignants et membres du personnel des établissements privés affiliés à la FNEEQ. Dans

cette perspective, la coordination a profité du cadre des réunions régulières du regroupement de l'an dernier pour préparer le terrain en proposant aux déléguées et aux délégués des formations condensées sous forme d'ateliers : en février s'est tenue la formation « Comité de relations de travail », en avril, « Membre du conseil d'administration » et nous ajouterons l'hiver prochain « Mobilisation » et « Information sur les réseaux sociaux ». Cette formule adaptée à la réalité du regroupement a beaucoup plu aux déléguées et aux délégués, car ils ne bénéficient pas d'un grand nombre de libérations syndicales. Elle a favorisé les échanges et le partage d'informations.

Puisque la négociation est au cœur des discussions et des travaux du regroupement, la coordination du regroupement croit que les circonstances sont présentement favorables à un projet pilote de négociation coordonnée, semblable à celle qui se déroule dans le regroupement université, mais à plus petite échelle. Les personnes conseillères et les membres ont accueilli ce projet avec intérêt. Nous souhaitons le démarrer dès l'hiver prochain avec deux personnes conseillères et quatre syndicats qui entreront en négociation au cours des deux prochaines années. ■



Regroupement cégep

Nicole Lefebvre, vice-présidente de la FNEEQ

L'enseignement supérieur est sur la sellette en cette rentrée 2016 avec la consultation sur le projet de créations de deux conseils ainsi que d'une commission mixte, de même que des suggestions de modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC). Le regroupement cégep s'est penché sur ces projets et s'est prononcé sur le contenu des mémoires présenté par la CSN conjointement avec la FNEEQ, la FEESP et la FP. La facture du projet ministériel a particulièrement agacé les déléguées et les délégués du regroupement qui ont décrié l'omniprésence du vocabulaire de la performance qu'on retrouve tout au long du document à travers les notions d'assurance qualité, d'amélioration continue et de recherche des meilleures pratiques. Si le regroupement cégep se montre, malgré tout, favorable à la création d'un lieu permettant davantage de collaboration et de cohésion entre les établissements tant collégiaux qu'universitaires, ce n'est toutefois pas dans la perspective d'inféoder l'enseignement supérieur à une conception marchande et managériale de l'éducation.

Un autre dossier de l'automne : la répartition locale des ressources enseignantes obtenues dans le cadre de la dernière négociation pour la réussite de la population étudiante en situation de handicap. Une recension de la situation dans les syndicats du regroupement révèle que des représentantes et des représentants de la Fédération des cégeps et plusieurs directions de collège s'entêtent à interpréter de façon erronée les fins auxquelles sont destinées ces ressources et retardent d'autant leur utilisation. Ils semblent profiter du fait que l'annexe financière précisant l'usage qui peut être fait de ces ressources est toujours en rédaction au ministère pour en faire une interprétation qui n'a rien à voir avec l'esprit des discussions qui ont eu lieu avec le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) pendant la négociation. Plusieurs actions locales et nationales ont été posées afin de rétablir la situation le plus rapidement possible et pour que soit reconnu concrètement le rôle des profs dans la réussite de cette population étudiante.

Finalement, le regroupement a aussi été informé des changements qui pourraient survenir dans les différents programmes qui font l'objet d'une révision au niveau national, comme c'est le cas en ce moment des programmes préuniversitaires en Sciences de la nature, Sciences informatiques et mathématiques, Sciences, lettres et arts, ainsi que Sciences humaines. Il est primordial que les enseignantes et les enseignants des disciplines concernées soient mis au jeu des changements qui pourraient les toucher pour qu'ils aient l'occasion de se prononcer sur ceux-ci. ■